

Conditions d'admission CAR

N°	Abr.	Titre	Matière	Condition d'admission
1	MB1	Module de base 1	Processus d'apprentissage et atmosphère d'apprentissage	Aucune Les modules MB1 à MB4 peuvent être suivis sans condition dans n'importe quel ordre
2	MB2	Module de base 2	Droit de la circulation routière et éducation routière	
3	MB3	Module de base 3	Systèmes de véhicules, sécurité et mobilité durable	
4	MB4	Module de base 4	Organisation d'une auto-école	
8	MSCD	Module spécialisé CD	Cours de théorie complémentaire	Sont admis à l'attestation de compétence les candidats qui remplissent les conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Certificats des quatre modules de base ou autorisation d'enseigner la conduite valable de la catégorie A ou B. 2. Attestation de pratique selon la directive de L-drive Suisse sur les stages de formation
10	MSD	Module spécialisé D	Enseignement de la conduite sur les cars et leurs remorques	Sont admises à l'attestation de compétence les personnes qui remplissent les conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Posséder un permis de conduire (non probatoire) de la catégorie D depuis au moins trois ans ainsi que de la catégorie DE (sur la base de l'art. 15 LCR) 2. Certificats des quatre modules de base ou autorisation d'enseigner la conduite valable de la catégorie A, B ou C 3. Attestation de pratique selon la directive de L-drive Suisse sur les stages de formation